Organisation des temps d'accueils périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Mode d'emploi de l'accueil de la fin d'après-midi :

Depuis de nombreuses années, l'ACSH en partenariat avec la MPT-MJC Le Couarail de Marspich, la MPT-MJC Boris Vian du Konacker et le CASC à Saint Nicolas en forêt et au Centre Ville propose aux familles de la commune de Hayange un accueil périscolaire avant et après les heures d'écoles ainsi que durant la pause méridienne.

Concernant les accueils du matin et de midi, rien ne change en terme d'organisation et d'inscription à l'exception de la mise en place d'un accueil du matin au Konacker. En revanche, l'organisation de l'accueil en fin d'après-midi s'adapte en fonction du changement des heures d'école.

Rappel : L'accueil du soir n'est pas obligatoire.

Le principe adopté par la ville de Hayange dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires se décline de la manière suivante, autour de trois temps distincts :

<table>
<tr><th></th><th>heures</th><th colspan="2">contenus</th><th>Tarifs
T1</th><th>Tarifs
T1+T2</th><th>Tarifs
T1+T2 T3</th></tr>
<tr><td>Temps 1</td><td>15h30 - 16h15</td><td colspan="2">gouters + temps libre surveillé et animations + trajets</td><td>de 0,78€
à 1,47€</td><td rowspan="2">de
1,56€
à
2,94€</td><td rowspan="3">de
2,34€
à
4,41€</td></tr>
<tr><td>Temps 2</td><td>16h15 – 17h30</td><td>Temps d'animations avec activités spécifiques</td><td>ou périscolaire "traditionnel"</td><td></td></tr>
<tr><td>Temps 3</td><td>17h30 – 18h30</td><td colspan="2">Temps de loisirs collectifs organisés par l'équipe d'animation sur la base d'un accueil périscolaire "traditionnel"</td><td>De 0,78€ à 1,47€</td><td></td></tr>
</table>

Les tarifs de chaque temps sont identiques :
Le coût minimum étant de 0,78€ par temps et le coût maximum étant 1,47€ pour les hayangeois.
Les tarifs varient en fonction des coefficients familiaux (barème CAF).
Le tarif concernant les extérieurs est de 1,66€ par temps.

Le changement par rapport à l'année précédente réside dans le fait qu'à travers cette nouvelle formule, les familles payeront uniquement le temps "consommé" et non un forfait comme c'était le cas précédemment.

exemple :
Une famille qui, l'année passée, payait 2,34€ le forfait de l'accueil du soir, ne payera que 0,78€ si elle utilise uniquement le temps 1 et 1,56€ si elle utilise le temps 1 et le temps 2 (soit une économie de 0,78€ par jour).
Si la même famille utilise les trois temps, le coût sera identique à ce que la famille payait l'année précédente malgré 3/4 d'heure de temps 1 supplémentaire (seul une augmentation de 2 % indexée sur le coût de la vie est opérée cette année comme les autres années).

Zoom sur les trois temps d'accueils de la fin d'après-midi

Temps 1 : 15h30 – 16h15 (T1)

Objectifs :

- Faire la jonction entre l'école et le lieu d'activité du temps 2.
- Rendre flexible l'heure de récupération des enfants pour les parents.
- Offrir la possibilité aux enfants d'avoir un moment de "décompression" après l'école.

Ce temps est le temps nécessaire pour permettre la jonction entre l'école et l'accueil périscolaire.
Ce temps doit permettre aux équipes de récupérer les enfants dans les écoles, d'effectuer le trajet jusque dans les maisons de quartiers ou jusqu'au lieu d'activité (pour les enfants inscrits au temps 2).

C'est un temps où les enfants ont le temps de prendre un goûter et de vivre un moment entre camarades sur le principe d'une « récréation »… Le rôle des animateurs durant cette période est essentiellement d'encadrer et surveiller les enfants jusqu'à l'arrivée des parents pour certains enfants et jusqu'au démarrage de l'activité pour les enfants inscrits au temps 2. Durant ce temps d'accueil, un goûter est proposé à chaque enfant et les animateurs en charge de l'encadrement proposeront de petites animations (jeux , chants etc...)

Les parents peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) à tout moment entre 15h30 et 16h15 puisqu'aucune activité n'a encore démarré.

Les enfants de maternelles sont pris en charge par les ATSEM et/ou les animateurs de l'ACSH en fonction de la maternelle dans laquelle se déroule le temps d'accueil (voir programme).

Les enfants de primaires sont pris en charge par les animateurs de l'ACSH dans l'école primaire fréquentée par l'enfant.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, l'inscription au temps 1 s'effectue au mois.

Les enfants qui sont inscrits au temps 1 et au temps 2 :

Pour les enfants de maternelles :
En fonction des lieux où se déroule l'activité du temps 2, les enfants, en plus de prendre leur goûter et d'avoir un petit temps de récréation, font le trajet jusqu'au lieu où se déroule l'animation (soit ils restent dans leur maternelle, soit ils se rendent dans la maternelle où se déroule l'activité du temps 2 encadrés par les animateurs (... voir le programme).

Pour les enfants de primaires :
Ils quittent le lieu du temps 1 une fois le goûter pris, et ils se rendent sur le lieu d'activité (MJC Centre social, gymnase ou autres ... voir le programme) toujours encadrés par les animateurs.

Temps 2 : 16h15 – 17h30 (T2)

Objectifs :

- Favoriser la découverte et l'apprentissage à travers des pratiques artistiques ou culturelles.
- Favoriser le développement des capacités physiques à travers des activités sportives sans pour autant favoriser la compétition.
- Valoriser le travail entrepris à travers des démonstrations des expositions, des spectacles…

A titre expérimental, cette année, les temps 2 seront organisés de la manière suivante :

Le temps 2 est soumis à une inscription préalable. Les enfants sont pris en charge de 16h15 à 17h30. **Les parents récupèrent donc leur(s) enfant(s) au terme de la séance.**

Si l'enfant est inscrit dans une des activités ou dans l'accueil périscolaire "classique", le parent ne pourra venir le chercher qu'à la fin de la séance, soit 17h30 et pas avant. Le principe étant de considérer l'activité en fonction de sa vraie valeur et non pas comme une "simple" occupation. Afin de construire des séances cohérentes, une régularité devra être recherchée afin de favoriser la construction de projet sur un cycle. **Les inscriptions à ces activités devront donc se faire de manière ferme pour 7 à 8 séances en fonction de la période**.

Les activités se déroulent par cycle entre chaque période de vacances scolaires ;

- cycle 1 : septembre / octobre
- cycle 2 novembre / décembre
- cycle 3 : janvier / février
- cycle 4 : mars / avril
- cycle 5 : mai / juin

Chaque cycle fait l'objet d'un programme défini.
Ce programme réalisé par cycle est communiqué aux familles un mois à l'avance afin de permettre les inscriptions dans chacune des activités proposées.

Ces activités sont prises en charge par les équipes d'animations de l'ACSH, avec le concours d'intervenants spécifiques lorsque cela est possible.

Ces intervenants sont : des personnes identifiées, des associations, des compagnies (danse ou théâtre etc..) ou des entreprises.

Chaque soir, chaque accueil périscolaire propose au moins 1 activité spécifique en direction des maternelles et au moins 2 activités différentes en direction des enfants de primaire.

Ces activités ont une capacité d'accueil limitée en fonction de la nature et des objectifs de l'activité, et du lieu ou elles se déroulent.

Les activités proposées sont des activités qui ne sont pas proposées dans les maisons de quartiers, elles doivent donc être des activités nouvelles et originales (autant que possible.....).

Chaque activité se déroule sur un cycle de 7 à 8 séances maximum (exit donc les activités à l'année).

Le principe des activités est de faire découvrir et d'initier les enfants à des pratiques culturelles ou sportives en lien avec la santé, les savoir et les savoir faire.
Cette année, les activités n'auront pas pour fonction de se dérouler sur l'année entière. L'objectif de création sur une année n'est donc plus d'actualité pour le moment.
L'objectif est bien de rester sur la notion d'initiation et de découverte et non sur une pratique liée à la performance ou à l'approfondissement d'une technique particulière (sportive ou culturelle).

Une inscription sur le cycle entier (7 à 8 séances en moyenne) devra être favorisée afin d'insister sur la notion d'initiation, de découverte et d'accomplissement. Chaque fin de cycle pourra faire l'objet d'une démonstration, d'un spectacle ou d'une exposition etc.... C'est pourquoi il est important d'insister sur le fait qu'un enfant inscrit dans une activité puisse l'être tout au long du cycle.

Les enfants souhaitant s'inscrire dans une activité pour une seule séance seront alors mis sur liste d'attente. Ils ne pourront pratiquer l'activité qu'en fonction des places restant disponibles.

Le cas échéant, les associations de quartiers pourront reprendre à leur compte une activité qui aura été "testée" et qui aurait connu un vif intérêt de la part des enfants et des familles dans le cadre des animations périscolaires. Une autre possibilité pourrait consister à ce que l'ACSH, compte tenu de cette année de test, propose des activités à l'année, mais à partir de la rentrée 2015/2016.

Une activité peut être reconduite d'un cycle à l'autre. Dans ce cas, les enfants inscrits dans le nouveau cycle seraient des enfants qui n'auraient pas pu s'inscrire dans cette activité au cycle précédent (faute de place).

En parallèle, l'accueil périscolaire continue à être proposé. L'équipe pédagogique veillera particulièrement aux animations qui y seront proposées en adéquation avec la notion de projet (dans la limite des places disponibles, en fonction de la capacité d'accueil des locaux et de l'équipe d'encadrement)

Pour résumer :

- Un enfant de maternelle aura le choix entre 2 options : au moins 1 activité spécifique et 1 accueil périscolaire traditionnel.
- Un enfant de primaire aura le choix entre 3 options : au moins 2 activités différentes et 1 accueil périscolaire traditionnel.

L'objectif n'est pas de forcer l'inscription dans les activités programmées, mais simplement d'en faire la "promotion"... si une activité ne rencontre pas son public, nous nous réservons le droit de l'annuler.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions aux activités se font sur un cycle entier (7 séances)
-
Les inscriptions périscolaires "traditionnels" restent flexibles et permettent les inscriptions en fonction des besoins de garde des familles (toujours sur inscription préalable)

Temps 3 : 17h30 - 18h30 (T3)

Objectifs :

- Mettre en place des activités ludiques permettant aux parents de récupérer leur enfant de manière échelonnée
- Dans la mesure du possible, chercher à mettre en place de petits projets d'animation réalisables dans de courts délais
- Mettre en place un temps « d'étude » surveillée pour les enfants qui en ont besoin et si les parents le souhaitent.

Après avoir récupéré les enfants qui sortent des activités du temps 2, l'équipe d'animation propose des activités de détentes et de loisirs prenant des formes diverses. Pour les enfants des classes élémentaires, une possibilité leur sera offerte afin qu'ils puissent apprendre leurs leçons dans un espace calme et propice à « l'étude » sous la responsabilité d'un animateur. En aucun cas l'équipe n'a pour vocation à se substituer aux enseignants. Les animateurs n'en n'ont ni la légitimité, ni la formation. Il s'agit bien là, de proposer uniquement un environnement adapté à l'apprentissage et non un soutien à la scolarité.

De manière générale, l'accueil sur le temps 3 est un accueil périscolaire "classique" et ce temps d'animation se réalise dans les maisons de quartiers (voir programme)

En cas de retard des parents..... Si les parents tardent à venir récupérer leur(s) enfant(s) au terme de chaque temps d'accueil, les enfants seront automatiquement pris en charge par l'équipe d'animation dans l'accueil suivant qui sera, de fait, facturé à la famille.

L'accueil des mercredis

Deux formules sont proposées aux familles :

- **Formule restauration scolaire uniquement : 11h15-14h00**
- **Formule restauration + après-midi (mercredi loisirs) : 11h15-18h30**

Les tarifs :
Mercredis midi (repas uniquement) : de 5,80€ à 11,85€*
Mercredis midis + après-midi : de 9,16 à 18,76€*

*Les tarifs varient en fonction du coefficient familial (barème CAF)

La formule Restauration :

Afin d'assurer la restauration des enfants pour les familles ne pouvant pas récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de l'école, un accueil est proposé aux familles à partir de 11h15 :

- Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs de l'ACSH.
- Les animateurs assurent l'encadrement des trajets de l'école jusqu'au lieu de restauration, ainsi que l'encadrement des repas.
- Les parents peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) sur le lieu de restauration à partir de 13h30 et jusqu'à 14h maximum.

Les enfants qui ne seraient pas récupérés par les parents à 14h maximum seront automatiquement pris en charge par l'équipe d'animation de l'après-midi au frais des parents.

La formule mercredis loisirs (restauration plus animation l'après-midi) :
Pour les familles n'ayant aucune solution de garde pour les mercredis, les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à la demi-journée.
Les animateurs de l'ACSH encadrent les enfants dès la sortie de l'école et ce, jusqu'au soir 18h30. Cette formule offre donc la possibilité pour l'enfant de se restaurer et de s'inscrire dans le programme d'activités prévisionnelles concocté par l'équipe d'animation de l'ACSH.
Chaque mois un programme est porté à connaissance des familles.

Les lieux de restaurations :

Les enfants des écoles de Marspich et du Konacker (maternelles et primaires) prennent leur repas à la maison de quartier du Konacker. Le transport est assuré en navettes 9 places au départ du Couarail.

Les enfants des écoles de Saint Nicolas en Forêt et de Hayange Centre (maternelles et primaires) prennent leur repas à l'Espace Jean de La Fontaine à Hayange Centre. Le transport est assuré en navettes 9 places au départ du CASC et de l'école maternelle des grands bois.

Le lieu d'animation du mercredi après-midi :

Les après-midis loisirs sont organisés à l'Espace Jean de la Fontaine à Hayange Centre.
Les enfants de Marspich et du Konacker sont transportés en navettes 9 places, de la maison de quartier (lieu de restauration) jusqu'à l'Espace Jean de la Fontaine par les animateurs de l'ACSH.
En fonction du nombre d'enfants concernés par les après-midis loisirs, et en fonction du quartier d'origine des enfants, le lieu d'animation pourrait être amené à changer (en fonction des possibilités et surtout des disponibilités des maisons de quartiers).

Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir 17h sur le lieu d'animation.

Pour des raisons d'organisation les inscriptions à la restauration du mercredi se font au mois

Les dossiers d'inscriptions aux accueils périscolaires
sont disponibles à l'ACSH ainsi que dans les maisons de quartier à partir **du lundi 30 juin.**

Les inscriptions aux activités du temps 2
seront possibles à partir du **lundi 18 août** à l'ACSH et dans les maisons de quartiers.

ACSH
1 passage de Diekirch - Hayange
03 82 86 82 30

MJC-MPT Le Couarail
rue du 6 juin 44 - Marspich
03 82 85 44 29

MJC-MPT Boris Vian
Place Saint Jean - Le Konacker
03 82 84 70 82

Centre Social CASC
Place de La fontaine - Saint-Nicolas-en-Forêt
03 82 59 18 00